



CLASSIQUES
GARNIER

COUZINET (Marie-Dominique), « Éditorial », *La Lettre clandestine*, n° 11, 2002, *Le clandestin et l'inédit à l'âge classique*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17280-2.p.0011](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17280-2.p.0011)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2003. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉDITORIAL

Dans un article de 1997, Antony McKenna rappelle que la production clandestine n'a pas pour seul intérêt d'être « une espèce de réservoir à idées pour les philosophes prestigieux », mais que la « diffusion clandestine a ses propres lois et sa propre dynamique, liées certainement à celles qui régissent le monde du livre. Elle constitue un témoignage sur la vie sociale des idées et sur les modèles de lecture. Nous y trouvons en effet un exemple privilégié de « la vie privée des idées » – « *Foris ut mores, intus ut libet* » – qui s'ouvre néanmoins sur l'espace public : « lecture du for privé » d'abord, puis communication entre initiés, diffusion secrète comportant modifications et appropriations diverses, s'ouvrant sur l'édition clandestine dans ses diverses modalités. »¹ En prenant comme objet de réflexion les rapports entre « le clandestin et l'inédit à l'âge classique », le dossier thématique de cette nouvelle livraison de *La Lettre clandestine*, préparé au cours de la septième journée d'études sur la littérature clandestine tenue à l'Université de Paris XII-Val de Marne, le 21 juin 2002, met ces questions au centre du débat.

Le clandestin n'est pas synonyme d'inédit et « l'Âge classique » inscrit dans une temporalité complexe plusieurs de leurs combinaisons, en partant de l'identité, sans jamais aller jusqu'à l'exclusion. On sait que la réflexion sur la littérature philosophique clandestine et sa délimitation comme objet d'étude a d'abord été étroitement associée à un corpus manuscrit, de plus en plus étendu au fil de la progression des recherches². Les « manuscrits philosophiques clandestins », reprenant certains thèmes de la littérature libertine de la fin du XVI^e et du XVII^e siècles, sont qualifiés de « philosophiques », au sens que les Lumières ont donné au terme, de contenus de nature subversive et hétérodoxe. Première étape de la

-
1. Antony McKenna. « Les manuscrits philosophiques clandestins de l'Âge classique : bilan et perspectives de recherches », *XVII^e siècle*, 192, juillet-septembre 1996, p. 523-535 ; p. 534-535.
 2. Voir A. McKenna, *ibid.*, p. 523-524 et la bibliographie à laquelle il renvoie.

diffusion de la pensée philosophique clandestine, ces manuscrits ont fait l'objet de publications tout au long du XVIII^e siècle et le présent dossier peut apporter des éléments pour la périodisation complexe du passage du manuscrit à l'imprimé dans l'évolution de la littérature clandestine, qui n'exclut jamais la poursuite du va-et-vient entre l'imprimé et l'inédit, dans une société dominée par la communication manuscrite³.

Une question sous-tend celle des rapports entre le clandestin et l'imprimé : celle des rapports entre le libertinage érudit du XVII^e siècle et la littérature philosophique des Lumières du XVIII^e siècle. Olivier Bloch la pose à propos du *Festin de Pierre – Dom Juan*, de Molière et de son passage du manuscrit à l'imprimé : publié à Amsterdam en 1683, il aurait pu y être apporté par le médecin protestant de Niort, Abraham Gaultier, qui vivait clandestinement à Amsterdam, ce qui plaiderait en faveur de la continuité entre « le libertinage érudit, la tradition du libertinage d'idées, Molière » et « la littérature philosophique clandestine des Lumières, dans son versant matérialiste et/ou médical ».

En se penchant sur les termes de la question : « clandestin » et « inédit », François Moureau donne des instruments précieux d'analyse du sujet. Termes inconnus (pour « inédit ») ou correspondant à un usage très restreint (« clandestin ») à l'Âge classique, les notions de clandestinité et d'inédit correspondent néanmoins à des réalités et à des techniques de diffusion de l'information que l'auteur analyse sous leurs différentes formes (clandestinité de l'auteur, de l'imprimeur ou du libraire, et de l'institution), avant de considérer la clandestinité au sens strict, en la restreignant à celle effectivement poursuivie par le pouvoir politique. Au XVIII^e siècle, le manuscrit « philosophique » moderne ne fait pas l'objet de poursuites de la part de la police, qui se concentre sur les écrits politiques considérés comme dangereux. Les rapports entre clandestinité et inédit se formulent alors en termes de paradoxe : c'est en se rapprochant de la nature de l'imprimé par une large diffusion que les manuscrits font l'objet des attentions de la police ; ils sont alors clandestins au prix d'une mise en scène dont les acteurs principaux sont les auteurs, les éditeurs et le pouvoir.

Dominique Varry donne un exemple de la mise en scène des rapports entre les libraires et le pouvoir, au XVIII^e siècle, avec la dynastie des

3. Voir sur tous ces points Robert Darnton, « Introduction. Du Libertinage aux Lumières », dans *La Lettre clandestine*, 5, 1996, p. 157-160.

Bruyset, libraires lyonnais. Jean-Marie I^{er} Bruyset donne corps à la notion d'« impression clandestine », en jouant sur toute la gamme de la « clandestinité administrative », de la contrefaçon à la publication sous adresse fictive (publications bénéficiant de permissions tacites, ou publications clandestines pures et simples). Il apparaît ainsi comme un grand diffuseur des Lumières.

Du côté des auteurs aussi, la clandestinité peut être stratégique. Alain Sandrier étudie les stratégies du baron d'Holbach, qui passent par la fabrication d'inédits (publication d'ouvrages sous un faux nom, ou détournement de l'œuvre de Boulanger), comme recherche de nouvelles formes d'expression et de propagande, tandis que certains de ses textes restent inédits pour des raisons également stratégiques, liées à la nature des textes et à l'évolution de la conjoncture.

Dom Deschamps représente la forme la plus radicale de la clandestinité, en partie du fait de son radicalisme, en partie de son propre fait, comme le montre Éric Puisais. Il passe presque inaperçu dans son siècle même, comme en témoignent ses rapports avec les Encyclopédistes et en particulier avec Diderot, et n'envisage le dévoilement de sa philosophie que par la création d'une « Secte de voyants », ce qui ne contribue guère à sa diffusion. Jusqu'à la postérité qui ne découvrira que très tard ce « passager clandestin de l'histoire de la philosophie », après avoir voulu voir en lui une source de Hegel.

Plusieurs communications se penchent sur la nature et le statut de manuscrits pouvant être considérés comme clandestins et destinés à une certaine diffusion. C'est le cas de Marie-Hélène Cotoni, qui examine « un bref texte de Voltaire resté manuscrit jusqu'à sa mort », porteur d'une argumentation anti-judaïque typique de la littérature clandestine. Elle propose des conjectures sur la datation et sur la fonction du fragment, sans doute destiné au marquis d'Argence pour qu'il en assure la diffusion. Elle attire enfin l'attention sur la complexité des rapports entre Voltaire et la littérature clandestine, du fait que le sujet traité dans le fragment apparaît aussi dans une œuvre publiée, multipliant les modes de circulation d'un même discours.

Avec les notes de lecture, nous avons affaire à une forme plus subtile encore des rapports entre le clandestin et l'inédit. Maria Susana Seguin examine des notes de lectures manuscrites de Boulainvilliers tirées de deux recueils du début du XVIII^e siècle qui portent sur la philosophie de Spinoza, l'immortalité de l'âme, les théories cosmologiques de Burnet, etc. Dans

l'œuvre pour l'essentiel manuscrite de Boulainvilliers, ces notes, observations, objections, « juxtaposition d'explications dogmatiques contradictoire » sans conclusion, ont un statut particulier : situées, selon l'auteur, « entre le manuscrit et le livre dont [elles] se font l'écho », elles « font entrer dans le monde de la clandestinité chacun des ouvrages » commentés, par leur insertion dans un ensemble cohérent de textes qui constitue un arsenal argumentatif au service du combat philosophique.

Catherine Volpilhac-Augier se penche, pour sa part, sur un manuscrit inédit de Montesquieu, les « Notes [marginales] sur Cicéron », « réflexions [...] faites », de l'aveu même de Montesquieu, « dans la liberté de la philosophie ». Il ne s'agit pas de littérature clandestine, mais d'une écriture privée, inédite parce que n'ayant pas encore trouvé de forme adéquate. Nous sommes ici en présence d'une expression de « la vie privée des idées » qui n'appelle aucune diffusion en dehors de la publication « sans scandale » qui est le but de Montesquieu, la clandestinité se limitant à l'anonymat sous lequel l'auteur publie ses trois œuvres majeures, sans parvenir à soustraire *L'Esprit des lois* et les *Lettres persanes* à l'interdiction.

La deuxième partie du volume rassemble, comme à l'accoutumée, des travaux variés s'étendant sur une vaste échelle temporelle, de Jules César Vanini (F. P. Raimondi, J.-P. Cavaillé) à Nicolas-Antoine Boulanger (P. Boutin), en passant par François La Mothe Le Vayer (dont Jean-Pierre Cavaillé nous livre une édition manuscrite de *L'Antre des nymphes*) et Cyrano de Bergerac (I. Moreau, M. Alcover et A. Mothu). L'ouvrage se conclut sur le « Bulletin d'informations », familier aux lecteurs de la revue.

Marie-Dominique Couzinet
(Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne)